

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 MAI 2019

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 10

Date de la convocation : 02/05/2019 Date d'affichage : 02/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 10 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, M. Jacques ZIRNHELT, Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD, Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET, Mme Geneviève AFFANI, Mme Christelle MICHOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Pierre DUJARDIN,

Absent(es) : Mme Isabelle CART, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) : Mme Marine TOPS

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thierry TRONCHET pouvoir à Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD, M. Kévin PERRILLAT-AMEDE pouvoir à M. Serge PAGET

Secrétaire de séance : Mme Christelle MICHOUX

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour :

Délibération du Conseil Municipal

PERSONNEL COMMUNAL

- Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'animation locale pour l'été 2019

Monsieur le Maire propose de retirer une délibération inscrite à l'ordre du jour :

Délibération du Conseil Municipal

URBANISME

- Autorisation du maire à signer la demande de déclaration préalable pour l'aménagement d'une aire de stationnement au lieu-dit Lezaive d'en Haut.

Ces modifications étant approuvées, la séance du Conseil Municipal peut commencer.

Délibération du Conseil Municipal n° 2019-029

CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES PAYS DU MONT-BLANC

- Validation de la convention

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles, le Département de la Haute-Savoie propose aux territoires l'élaboration de Contrat (CTENS) permettant de définir un projet territorial de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages. Le financement de cette politique est permis via la taxe départementale d'aménagement.

Depuis le 05/07/17, la CCPMB a décidé de piloter l'élaboration et l'animation d'un CTENS. La démarche a été suivie par un Comité de Pilotage qui s'est réuni à trois

reprises. Il est composé d'élus du territoire et du Département, d'acteurs locaux et d'associations locales.

Le diagnostic qui a été réalisé depuis la fin 2017 a permis de montrer que la CCPMB recèle une richesse de milieux et d'espèces importante ainsi qu'une variété de paysages remarquables qui sont soumis à des menaces parfois fortes, de par la présence humaine répartie sur tout le territoire et les activités qui sont exercées. En termes de pédagogie, la CCPMB est un territoire structuré où les opérations de sensibilisation pourraient utilement être renforcées autour de la nature « ordinaire » pour comprendre que « l'extraordinaire n'est pas qu'en haut ».

La prise de conscience de la fragilisation croissante du milieu naturel ainsi que les points d'alerte mis en évidence au niveau paysager montrent la nécessité de construire un programme structuré et coordonné d'actions de conservation, de restauration et de valorisation des milieux et des paysages. C'est dans cette optique qu'un programme a été élaboré en concertation avec les différents acteurs du territoire, structures professionnelles et associatives.

Le diagnostic a identifié 3 enjeux sur le territoire :

Enjeu 1 : La fonctionnalité des espaces naturels d'intérêt écologique majeur / réservoirs de biodiversité.

Enjeu 2 : La maîtrise de la pression anthropique sur les milieux naturels et les espèces.

Enjeu 3 : Le rôle pédagogique des espaces naturels de proximité.

Le programme proposé s'organise autour de 4 axes stratégiques :

- 1> **Porter/soutenir la gestion (et la gouvernance) des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.**
- 2> **Valoriser les fonctions agricoles et forestières (sociale, économique, écologique et paysagère), auprès de tous les publics. Soutenir les pratiques respectueuses de la diversité écologique et des paysages.**
- 3> **Concilier les usages (économiques/loisirs, ressources) et les fonctions (de production, de cadre de vie, de support de biodiversité) de l'espace.**
- 4> **Améliorer la visibilité et la lisibilité de la valeur (écologique et paysagère) des réservoirs de biodiversité et des espaces de « nature ordinaire » ; et informer sur les pratiques respectueuses de ces milieux auprès de tous types de publics (loisirs, découverte) et des usagers et résidents (économie, cadre de vie et sport performance).**

Ces axes sont déclinés en 22 fiches actions. Le montant de ces actions s'élève à 8 018 100 € pour le territoire de la CCPMB sur 5 ans (2019-2023), avec un financement attendu du Département de 4 688 165 €.

22 maîtres d'ouvrage ont fait part des actions qu'ils vont engager en bonne partie dès les premières années de mise en œuvre du contrat (phase 1 : 2019-2021).

Une mise à jour du Contrat sera engagée à mi-parcours pour permettre d'intégrer les projets étudiés en première phase. Ainsi la liste des projets inscrits en phase 2 aujourd'hui pourront évoluer en cours de programme.

Le Conseil Départemental propose que l'ensemble des structures bénéficiaires du CTENS cosigne le Contrat Territorial avec la CCPMB, et valide le principe de mise en œuvre des projets qu'elles ont fait inscrire dans le Contrat quand ils sont prévus en phase 1.

Le CTENS Pays du Mont-Blanc est joint en annexe.

Pour Cordon les actions qui la concernent sont notamment intégré à/ aux fiche (s) : 17

Fiches actions	Projet prévus phase 1 (2019-2021)
17 – Sentiers thématiques / aménagements d'accueil et de sensibilisation du public	Sentier Découverte de la Forêt

Le Conseil municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Pays du Mont-Blanc avec Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et autorise sa signature par Monsieur le Maire

S'ENGAGE à porter les actions prévues pour la commune de Cordon au titre de la fiche action 17 et à les mettre en œuvre dans les trois premières années du contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour les actions que la commune de Cordon s'est engagée à porter.

Délibération du Conseil Municipal n° 2019-030

AMENAGEMENTS LOCAUX ET TOURISTIQUES

- Validation du projet d'aménagement d'aires de loisirs et de mobilité douce, du plan de financement prévisionnel et des sollicitations de subvention.

Monsieur le maire expose,

La Commune de Cordon, souhaite entreprendre une action globale de requalification de ses aires naturelles et de loisirs destinées au public local et touristique, et à en favoriser l'accès à travers la création d'une offre de mobilité douce.

L'objectif est à la fois de donner une identité propre à chaque site naturel et de loisirs et de les relier entre eux à travers un schéma de mobilité douce en VAE ouvert également sur la pratique du VTT en montagne. Cette mise en réseau permettra de valoriser une offre diversifiée et densifiée.

Cette action est programmée en deux phases sur les années 2019 et 2020 comprend les volets suivants déclinés dans une fiche technique propre à chaque site :

Site de Rochefort : Aménagement d'une zone ludique VTT Parcours ludique – Valorisation d'une aire de Pic-nic.

Site des Ponts des Nants : Aménagement de l'aire naturelle en forêt et en bordure de torrents : Mobilier ludique et de loisirs. Acquisition foncière et aménagement d'un parking.

Site des Plaines :

- Aire de pic-nic en forêt.
- Sentier thématique de la Forêt (réseau Espace Mont-Blanc). Extension du cheminement. Reprise globale de l'interprétation.

Centre-village : Base mobilité douce. Base de location de VTT à assistance électrique pour favoriser le lien entre les différents sites d'attraction du village et d'itinéraires de promenades.

Les coûts et plan de financement s'établirait comme suivant :

2019-2020	coût HT	CDAS CD74 Phase 1 2019		Région AURA Aide Petites Stations		Autofinancement HT	
		taux	montant	Taux	montant	Taux	montant
Non subventionnable							
Mobilité (vélo)	20 833 €	0%	0 €	0%	0 €		20 833 €
Sous-total	20 833 €	0%	0 €	0%	0 €		20 833 €

Subventionnable							
Station recharge VAE (2)	2 356 €	30%	707 €	50%	1 178 €		471 €
Mobilier+signalétique	19 721 €	30%	5 916 €	50%	9 861 €		3 944 €
Acquisitions foncières	13 430 €	30%	4 029 €	50%	6 715 €		2 686 €
Acquisitions foncières PK	2 000 €	30%	600 €	50%	1 000 €		400 €
Géomètre	3 040 €	30%	912 €	50%	1 520 €		608 €
Frais d'acquisition	3 100 €	30%	930 €	50%	1 550 €		620 €
Travaux parking	18 214 €	30%	5 464 €	50%	9 107 €		3 643 €
VTT Rochefort	53 200 €	30%	15 960 €	50%	26 600 €		10 640 €
Sentier forêt extension tracé	7 500 €	30%	2 250 €	50%	3 750 €		1 500 €
Sentier forêt interprétation	35 000 €	30%	10 500 €	50%	17 500 €		7 000 €
Total	157 561 €	30%	47 268 €	50%	78 781 €	20%	31 512 €

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Délibération du Conseil Municipal n° 2019-031

MARCHES PUBLICS

- Attribution du marché de fourniture de vélos du type VTT à assistance électrique et accessoires.

Monsieur Jacques Zirnhelt, adjoint au Maire, rapporteur rappelle le projet d'aménagements locaux et touristiques accessible en mobilité douce.

Cette opération intègre l'acquisition de 10 vélos de type VTT à assistance électrique et de leurs accessoires, disponibles en location afin de favoriser la mobilité douce dans le village.

Une consultation des entreprises a été réalisée, sous la forme d'un marché à procédure adaptée (en application des articles 26-II-5° et 28 du Code des Marchés Publics).

Dans les délais impartis :

⇒ 3 entreprises ont remis une offre.

Après ouverture et analyse des offres le 5 avril 2018 à 20h30, il est proposé à l'Assemblée de retenir l'offre la mieux-disante suivante :

L'entreprise **SARL MVBKIE- Culture Vélo Sallanches** pour son offre d'un montant de **20 833.33 € HT soit 25 000 € TTC.**

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise **SARL MVBKIE- Culture Vélo Sallanches**, pour un montant de **20 833.33 € HT soit 25 000 € TTC.**

Délibération du Conseil Municipal n° 2019-032**LOCATION DE VELOS TYPE VTT A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

- Tarifs annuels 2019 et validation de la convention d'encaissement pour compte de tiers par Cordon Tourisme au bénéfice de la commune de Cordon.

Monsieur le Maire, rapporteur rappelle l'acquisition de 10 vélos de type VTT à assistance électrique et de leurs accessoires, disponibles en location afin de favoriser la mobilité douce dans le village.

Il convient à présent d'établir les tarifs de l'année 2019 pour la location de ces vélos, ainsi que des modalités d'encaissement.

La grille tarifaire s'établit de la manière suivante :

Location VTT + accessoires (Casque+antivol)	Prix unitaire
1/2 journée	25 €
Journée	39 €
Forfait WE (remise 5%)	74 €
Forfait WE période promo hors saison	50 €
Option 1 Carte forfait non nominative 10 demi-journées (non valable du 14 juillet au 17 août inclus)	190 €
OPTION 2 : Carte forfait non nominative 10 journées . (non valable du 14 juillet au 17 août inclus)	280 €

Une caution au départ des locations pourra être demandée à titre préventif.

La mise en location des VTT à assistance électrique est confiée à Cordon tourisme qui réalisera les encaissements via sa régie de recette pour le compte de la commune.

Lecture est faite de la convention pour compte de tiers entre Cordon Tourisme et la commune de Cordon.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les tarifs 2019 pour la location des VTT à assistance électrique,

VALIDE la convention d'encaissement pour compte de tiers entre la commune de Cordon et Cordon tourisme

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Délibération du Conseil Municipal n° 2019-033**PERSONNEL COMMUNAL**

- Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'animation locale pour l'été 2019.

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter :

- 1 agent contractuel pour assurer la logistique de l'animation locale

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de créer, pour accroissement saisonnier d'activité, l'emploi suivant :

- Adjoint technique, du 1^{er} juin 2019 au 30 septembre 2019 inclus dont la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 434, indice majoré 383 ;

PRECISE que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 35 heures/semaine.

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 MAI 2019

Suivent les signatures, pour extrait conforme :

M. Serge PAGET	Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD
M. Jacques ZIRNHELT	Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET
M. Thierry TRONCHET <i>Absent représenté</i>	M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET <i>Absent</i>
Mme Geneviève AFFANI	Mme Isabelle CART <i>Absente</i>
M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ	Mme Christelle MICHOUX
Mme Marie-Pierre DUJARDIN	M. Kevin PERRILLAT-AMEDE <i>Absent représenté</i>
M. Ludovic PAYEN <i>Absent</i>	
Mme Marine TOPS <i>Absente excusée</i>	